

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 86

Quorum 66

Votants 82

Suffrages exprimés : 82

DATE DE CONVOCATION

15 mars 2021

DATE D’AFFICHAGE

23 mars 2021

Séance du 07 avril 2021

N°210407-18

L’an deux mil vingt et un, le 07 avril à 17h40, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, à la salle cauchoise, sise à Grainville la Teinturière, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Pierre BAZIN, Pierre-Luc BILLIEZ, Catherine BONS, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Emmanuel BOUST, Luc BRÉANT, Alexandra BUQUET, Jean-François BUREL, Philippe CABIN, Bertrand CARPENTIER, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Gérard COLIN, Isabelle COMONT, Valérie CORCEL, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Evelyne DUPUIS, Patrice FAUCON, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Laurent GODEFROY, Benjamin GORGIBUS, Françoise GUILLOT, Rémi HEROUARD, Patrice HOYÉ, Véronique IZABELLE, Hervé JOLLY, Jean-Robert LANCHON, Barbara LANGE, Pascal LARGILLET, Antoine LECROQ, Magalie LEGRAS, Béatrice LEROND, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sylvain MONNIER, Marc MUSONI, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Luc POLINSKI, Benjamin REGENT, Jean-Paul RENAUX, Marc ROUSSELIN, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Eric SIMON, Yves TASSE, Jean-Pierre THÉVENOT, Bruno THUNE, Patrick TREND, Pascal VANIER, Patrick VICTOR, René VIMONT.

Était absent représenté par son suppléant :

Philippe DUFOUR représenté par Lucie PUPIN-MAHAMOUD

Etaient absents excusés avec pouvoir :

Xavier BATUT a donné pouvoir à Gérard COLIN
Lydie BRETTE a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS
Philippe CARREIN a donné pouvoir à Jérôme DOUILLET
Jean-Louis CHAUVENSY a donné pouvoir à Françoise GUILLOT
Martine CORUBLE a donné pouvoir à Luc POLINSKI
Raphaël DISTANTE a donné pouvoir à Daniel SEIGNEUR
Annie DUMENIL a donné pouvoir à Françoise GUILLOT
Philippe ETIENNE a donné pouvoir à Evelyne DUPUIS
Gérard FOUCHÉ a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX
Didier GASTON a donné pouvoir à Franck FOIRET
David LAMBION a donné pouvoir à Pierre-Luc BILLIEZ
Daniel LEGROS a donné pouvoir Jérôme LHEUREUX
Martine LE PAIH a donné pouvoir à Philippe CABIN
Alain LEPREUX a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS
Sophie MAUBANC a donné pouvoir à Véronique IZABELLE
Valérie MORSALINNE a donné pouvoir à Jean-François ALIGNY

Absents :

Pascal BAILLET, Pierre-Yves JEGAT, Jacques LEBALLEUR, Didier PEULVEY

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christine CHANGEUX a été élue secrétaire de séance.

*_*_*_*

FINANCES – Mise à jour du plan de financement prévisionnel du Budget de Viabilisation de la ZI de Sasseville

N°18

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après CGCT) et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu ensemble les articles L.2322-1 et L.2322-2 du CGCT,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu la délibération n°150218-04 du 18 février 2015 créant le budget annexe Viabilisation ZI de Sasseville sous la nomenclature M14 en comptabilité de stocks,

Vu le plan de financement pluriannuel et prévisionnel du budget présenté ci-dessous,

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir une avance remboursable du budget principal estimée à 11 262 €, au titre de 2021, qui sera remboursée au budget principal au fur et à mesure des ventes des lots viabilisés,

Considérant que le prix de vente des lots est fixé, par délibération n°131218-25 du 18 décembre 2013, à 8 € le m²,

Considérant qu'il est nécessaire de budgétiser une subvention du budget principal estimée à 139 198.97 € à la fin du plan de financement correspondant à la différence entre le prix de revient et le prix de vente des terrains,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 12 mars 2021,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 18 mars 2021.

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **accepte le plan de financement ci-dessous,**
- **autorise le Président à verser une subvention du Budget Principal vers le budget Viabilisation ZI de Sasseville estimée à 139 198.97 €, selon l'échéancier ci-après, afin de palier à la différence entre le prix de revient et le prix de vente des terrains.**

PLAN DE FINANCEMENT PLURIANNUEL ET PREVISIONNEL - BUDGET VIABILISATION ZI DE SASSEVILLE

LIBELLE DES DEPENSES		COUT HT	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
6015	Transfert de terrains	56 194,63 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	56 194,63 €			
	TOTAL 6015	56 194,63 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	56 194,63 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6	Frais de kilomètre	4 947,74 €	1 100,00 €	1 203,41 €	768,36 €	1 040,00 €		835,97 €	620,00 €	
0	Etude de faisabilité financière						0,00 €			
4	Etudes services techniques - maîtrise d'oeuvre						0,00 €			
5	TOTAL 6045	4 947,74 €	1 100,00 €	1 203,41 €	768,36 €	1 040,00 €	0,00 €	835,97 €	620,00 €	0,00 €
	Travaux de voirie						0,00 €			
	Travaux de réseaux - Eaux usées	196 604,77 €	95 713,91 €	100 890,86 €	0,00 €	0,00 €				
	Travaux de réseaux - Eaux pluviales						0,00 €			
	Basse tension - Génie civil téléphone						0,00 €		20 000,00 €	
	Eclairage public appareillage	108 799,34 €	0,00 €	25 043,24 €	83 756,10 €	0,00 €	0,00 €			
	Tickets bleus EDF						0,00 €			
6	Réseau gaz	7 900,20 €		7 900,20 €		0,00 €	0,00 €			
0	Branchement gaz						0,00 €			
5	Adduction eau potable	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
	Plantation de haies	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
	Plantation espaces verts publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
	Signalisation	1 473,40 €	0,00 €	1 473,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
	Mobilier urbain	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
	Aménagement d'un rond-point	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
	TOTAL 605	314 777,71 €	95 713,91 €	135 307,70 €	83 756,10 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €
6	Frais d'affichage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €			
0	TOTAL 608	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6	Régularisation TVA	1,62 €	0,00 €	0,00 €	1,30 €	0,00 €	0,00 €	0,32 €	5,00 €	
5	TOTAL 658	1,62 €	0,00 €	0,00 €	1,30 €	0,00 €	0,00 €	0,32 €	5,00 €	0,00 €
	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	1 849,66 €				1 848,57 €	1,09 €			
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	977 771,36 €	96 813,91 €	136 511,11 €	84 525,76 €	2 888,57 €	56 195,72 €	836,29 €	20 625,00 €	0,00 €
16674	Avance remboursable du budget principal	327 263,02 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	327 263,02 €
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT	45 917,87 €				0,98 €	2 888,46 €	21 138,53 €	21 890,00 €	
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	979 180,99 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,98 €	2 888,46 €	21 138,53 €	21 890,00 €	327 263,02 €
	TOTAL DEPENSES	750 951,35 €	96 813,91 €	136 511,11 €	84 525,76 €	2 889,55 €	59 894,18 €	21 974,82 €	42 515,00 €	327 263,02 €
	LIBELLE DES RECETTES	RECETTES HT	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
7011	Vente de terrains aménagés	185 736,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 792,00 €	0,00 €	0,00 €	166 944,00 €
774	Subvention exceptionnelle	139 198,97 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	139 198,97 €
7473	Subvention Département	36 162,73 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	36 162,73 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7488	Autres recettes	14 329,34 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 329,34 €	0,00 €	0,00 €
	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	48 267,29 €	0,00 €	0,00 €	0,21 €	0,00 €	0,00 €	17 009,08 €	31 253,00 €	0,00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	423 689,33 €	0,00 €	0,00 €	0,21 €	0,00 €	54 954,73 €	31 338,42 €	31 253,00 €	306 142,97 €
16674	Avance remboursable du budget principal	327 263,02 €	96 813,91 €	136 511,11 €	82 676,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 262,00 €	0,00 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	327 263,02 €	96 813,91 €	136 511,11 €	82 676,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 262,00 €	0,00 €
	TOTAL RECETTES	750 952,35 €	96 813,91 €	136 511,11 €	82 676,21 €	0,00 €	54 954,73 €	31 338,42 €	42 515,00 €	306 142,97 €

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Jérôme LHEUREUX

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,
le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 18..... - Séance du 14/04/2021 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture :

Date de publication :

Le Président,

J. LHEUREUX



Accusé de réception en préfecture
076-200069839-20210407-210407-18-DE
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021